

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A 18 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 28 mars 2024.

La Maire

Christine FRANÇOIS

